

GROUPES D'ÉPARGNES SOLIDAIRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Dans le cadre de l'action d'appui à l'émergence des groupes d'épargne solidaires (GES) prévue par le Résultat 3 « *Les populations appuyées améliorent durablement leur capacité d'auto-financement, en respectant les règles environnementales établies localement* » du Programme Triennal 2014-2016 (PT3), ce travail a eu pour objectif d'observer l'expérience de trois GES opérationnels et dynamiques afin de (1) vérifier comment ils ont adapté le modèle proposé sur la base de leurs propres besoins ; (2) identifier les conditions qui ont mené à la réussite de leur expérience ; et (3) tirer des leçons sur les stratégies d'autonomisation et de pérennisation des GES.

Cette étude présente d'abord les principales caractéristiques des trois GES (processus de constitution, composition, bases sociales, etc.), analyse ensuite leur fonctionnement et les difficultés rencontrées dans leur pratique, et propose enfin des pistes d'actions pour améliorer la stratégie de développement et d'appui aux GES. La pérennisation des GES apparaît en effet comme un défi complexe, relevant aussi bien de dynamiques relationnelles que de motivations économiques.

Constitués sur la base de liens familiaux préexistants, les GES assurent leur stabilité sur une certaine « *fermeture sociale* » (pas de renouvellement des organes du bureau, pas d'intégration de nouveaux membres) et le respect rigide du règlement intérieur (fréquence des cotisations, prise de décisions, respect des engagements), garanti par la présence d'un leader (souvent le chef de famille) et par un fort sentiment de confiance qui lie les membres entre eux.

L'analyse de la pratique des GES fait apparaître une prédominance d'une logique d'entraide et de prévoyance sociale sur la logique monétaire. Bien que prévu par le règlement intérieur, l'accès au crédit interne ou la mise en place de fonds rotatifs reste encore très marginal, tandis que le système de prévoyance (accès à un fonds de soutien en cas de maladies, de décès ou d'événements sociaux) apparaît comme la principale utilisation des fonds des GES. L'existence des liens d'entraide se décline également dans la pratique régulière de travaux d'entraide rotative dans les champs.

Les activités génératrices des revenus (AGR) communes (principalement de type agricole) ont pour objectif d'alimenter l'épargne commune et renforcer la caisse de solidarité. Ce volet, qui est au cœur de la durabilité financière des GES, montre des difficultés à s'affirmer dans la pratique. Si les travaux collectifs ont régulièrement lieu, les apports monétaires et investissements pour le développement de l'activité productive restent encore très limités. Les faiblesses d'ordre techniques et organisationnelles, couplé à la faible disponibilité de fonds internes (cotisations insuffisantes), limite la capacité d'auto-financement.

Pour préserver l'esprit du GES comme instrument d'entraide et de solidarité, ainsi que pour en assurer sa pérennité, un effort devrait être mené pour accompagner les membres à développer des activités économiques permettant d'augmenter leur capacité d'auto-financement, notamment à travers la promotion

d'AGR collectives ayant un double objectif : (1) renforcer la cohésion du groupe et (2) augmenter sa capacité à épargner. L'appui-conseil et la formation technique apparaissent dès lors comme une des principales mesures à prévoir dans toutes les phases de mise en œuvre et d'accompagnement : la définition d'un projet commun et d'une stratégie opérationnelle claire (planification financière, définition des rôles et responsabilité, etc.), le développement de savoirs faire et la gestion équilibrée des ressources financières.

Quant aux caractéristiques structurelles des GES, la cohésion des GES devrait être améliorée en veillant à identifier des groupes plus homogènes sur la base de critères de structuration tels que le genre, la catégorie socio-professionnelle ou les centres d'intérêt socio-économique (groupements de producteurs, associations maraichères, etc.). Dans ce dernier cas, lorsque les mécanismes d'entraide et/ou le respect du RI ne sont pas garantis par l'existence des liens familiaux, il s'avère nécessaire de veiller à ce que ces valeurs soient tout de même intégrés dans la pratique des GES, à travers des formations sur la vie associative, le leadership ou la gestion de conflits.